

Le Petit Journal de Montbrison



Au sommaire

CR du Conseil Municipal	Page 1 à 2
Loto des écoles	Page 2
Infos mairie	Page 3 à 4
Carnet de deuils	Page 4
Paroisse	Page 4

MÉMENTO

- **Mardi 11 novembre:**
Armistice 1918
Cérémonie à 11h30
- **Mardi 25 et jeudi 27 novembre:**
Banque alimentaire
- **Dimanche 30 novembre:**
Messe à 10h30
Loto des écoles

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 2008

Excusés : Patrick BERNARD

Secrétaire de séance : Sylvain BARJAVEL

Ordre du jour :

- Voirie : dégâts d'orages
- Logement communal
- Travaux salle polyvalente
- Ecole : subvention voyage scolaire
- Urbanisme
- Questions diverses

VOIRIE : DEGATS D'ORAGES

De nombreux habitants ont fait part des dégâts sur la voirie provoqués par les récents orages. La mairie en a pris note et des travaux de remise en état seront effectués par le personnel communal sur les secteurs les plus touchés.

Les travaux de voirie prévus au budget 2008 seront effectués durant le mois de novembre.

LOGEMENT COMMUNAL

Le logement communal situé au-dessus de l'école et occupé par Mme MANDRIN était soumis à un régime conventionné de location jusqu'à l'année dernière. Le bail arrivant à échéance le 30/06/2009, la commune peut désormais fixer un

prix de location libre. Le Conseil Municipal a donc décidé de fixer le montant du loyer à 480 € par mois pour le prochain bail, à compter du 1^{er} juillet 2009.

TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

Contrairement à ce qui avait été prévu lors du précédent conseil municipal, l'inspection du travail a refusé de donner la permission de désamianter à l'Entreprise FERRAND et ce malgré la classification de l'amiante comme stable. L'entreprise propose donc de faire appel à un sous-traitant pour effectuer cette opération, cependant il est nécessaire de réaliser un nouveau dossier ce qui va demander un délai supplémentaire.

ÉCOLE : SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Comme chaque année, la commune est sollicitée par les écoles de Montbrison et du Pègue pour participer financièrement au voyage scolaire (location du car). Cette année, la participation de la commune s'élève à 295 € pour le voyage de l'école de Montbrison soit 50 % du coût total.

URBANISME**CHEYRON François – PC 26 192 04 P0009****Modificatif – Les Clots - Parcelle A 298**

Modification du projet d'habitation de 2004.

GENIN Christian – PC 26 192 08 N0003 -**Les Plans – Parcelle C 64**

Construction d'un hangar agricole.

TOUACHE Robert – PC 26 192 08 N0004 –**Chauvet – Parcelle C 342**

Extension d'habitation.

CHETAILE Bruno – PC 26 192 08 N0005 –**Suzaud – Parcelle B 550**

Extension d'habitation.

Avis favorable du Conseil Municipal pour chacun de ces dossiers.

QUESTIONS DIVERSESRécupérateur d'eau :

Le S.A.P.G. souhaite organiser un achat groupé de récupérateurs d'eau sur le modèle de ce qui avait été fait avec les composteurs. Le choix du modèle reste à définir mais la mairie tiendra informées les personnes intéressées via le petit journal de Montbrison.

Poste d'adjoint technique :

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nomination de Christian VOINET au poste d'adjoint technique à raison de 35h hebdomadaires à compter du 1^{er} décembre 2008.

Achat matériel :

L'achat d'un nettoyeur haute pression serait utile au service technique. Le Conseil Municipal donne

son accord pour un modèle à 530 € HT plus les accessoires, à comptabiliser en section investissement.

Communauté de Communes :

Madame le Maire fait un compte-rendu de la réunion du 13 octobre 2008 au Syndicat d'Aménagement du Pays de Grignan concernant la communauté de communes : « La Commune de Grignan ne souhaite pas en faire partie pour le moment pour des raisons largement exposées dans la presse. Il a été proposé de faire effectuer une étude pour déterminer les avantages et inconvénients d'une communauté de communes pour le canton. Un vote a eu lieu : 23 pour, 3 contre, 1 blanc.

Madame le Maire attire l'attention des conseillers sur le risque de voir la commune rattachée d'office à une communauté de communes existante, ce qui impliquerait de se plier à des statuts déjà existants. Mieux vaut créer sa propre structure et y mettre ce que l'on souhaite.

A suivre.

Chauffage :

Les coûts de chauffage augmentent de façon inquiétante à cause des hausses du fioul. Madame le Maire propose de faire faire une étude pour un chauffage à énergie renouvelable, géothermie, aérothermie, bio masse, etc...

Le Conseil municipal donne son accord.

La séance est levée.

Les Conseillers Municipaux.

Le Maire.

LOTO DES ÉCOLES**L'association "les crayons de couleurs"**

(parents d'élèves de Montbrison et du Pègue)

vous informe que son loto annuel aura lieu à la salle des fêtes de la Roche St Secret le dimanche 30 novembre 2008 à 14 heures

VENEZ NOMBREUX!

la présidente Agnès Moinon

INFOS MAIRIE

AIDE ALIMENTAIRE CANTONALE

Le Syndicat d'Aménagement du Pays de Grignan (S.A.P.G.) a mis en place l'aide alimentaire cantonale il y a quelques années. La distribution des colis alimentaires a lieu toutes les deux semaines, le mercredi. Les colis sont confectionnés entre 8 h et 12 h et distribués de 13 h 30 à 15 h. Le syndicat recherche quelques personnes afin de compléter l'équipe de bénévoles.

Si vous êtes intéressés, prendre contact avec le S.A.P.G. au 04 75 46 57 56.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT

Vous rencontrez des difficultés juridiques dans votre vie quotidienne : querelles de voisinage, loyers impayés, surfacturation téléphonique ou internet, licenciement, perte de droit aux prestations sociales, versement de pensions alimentaires, de prestations compensatoires, ...

Vous êtes à la recherche d'informations pratiques, simples et accessibles ;

Rendez-vous sur le site du Conseil Départemental d'accès au droit de la Drôme

www.cdad-drome.justice.fr

Si votre difficulté nécessite une consultation juridique gratuite, le CDAD vous orientera vers l'interlocuteur idoine : Professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers, conciliateurs...), Associations d'aide aux justiciables.

RAPPEL AUX USAGERS DE L'EAU COMMUNALE

L'entretien des compteurs d'eau relève de la responsabilité de chaque abonné.

En cas de GEL, la fourniture et la pose d'un nouveau compteur sont à votre charge (délibération du Conseil Municipal du 20/03/1987). L'intervention sera effectuée par un plombier agréé.

Aussi protégez efficacement votre installation si ce n'est déjà fait.

PROGRAMME « COCCINELLE » COLLECTE DE CARTOUCHES VIDES JET D'ENCRE

Un carton pour la collecte de cartouches vides jet d'encre est à votre disposition dans l'entrée de la

Mairie aux heures habituelles d'ouverture. Le programme Coccinelle ne traite pas les cartouches laser (un bon pré-payé se trouvant dans la boîte neuve de votre cartouche vous permet de la retourner sans frais au fabricant).

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Rassemblement à 11 h 30 au monument aux morts (cimetière) pour le dépôt d'une gerbe. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur servi en mairie.

BANQUE ALIMENTAIRE

Le Syndicat d'Aménagement du Pays de Grignan (S.A.P.G.) et la Commune de MONTBRISON SUR LEZ organisent une collecte de denrées non périssables au profit de la banque alimentaire Drôme-Ardèche le :

**Mardi 25 et Jeudi 27 novembre 2008 en mairie
De 13 h à 17 h**

(Merci de penser aussi aux produits d'hygiène et d'entretien)

LE S.A.P.G. RECRUTE

Le Syndicat d'Aménagement du Pays de Grignan crée un poste d'animateur ou animatrice d'un relais d'assistantes maternelles.

Temps de travail : 17 heures hebdomadaires

Lieu de travail : Taulignan

Date limite de dépôt des candidatures (lettre + CV) : 17 novembre 2008

Poste à pourvoir le : 15 décembre 2008.

Les personnes intéressées peuvent consulter la fiche de poste en Mairie.

COLLECTE PNEUMATIQUES: RAPPEL

Depuis le 04 mars 2006, le Syndicat d'Aménagement du Pays de Grignan et les Garages BESSON de Grignan et Montbrison ont mis en place la collecte de pneumatiques sur le canton de Grignan.

Récemment des dépôts abusifs de pneumatiques nous ont été signalés.

Nous rappelons ici les conditions d'acceptation des pneumatiques par les Garages BESSON :

- Seuls sont acceptés les pneumatiques des véhicules légers (véhicules de tourisme et

véhicules utilitaires légers) des motos et des motocycles.

- Les pneumatiques doivent être exempt d'huile, de gravats et de métal et être secs.

- Les pneumatiques ne doivent pas être montés sur jante.

- Désormais les pneumatiques agraires (véhicules agricoles) ne sont plus autorisés.

- Pour les dépôts importants, les Garages BESSON (Grignan et Montbrison) doivent être contactés au préalable.

- Les dépôts des pneumatiques doivent avoir lieu le samedi matin.

ÉLECTIONS PRUD'HOMME

La juridiction prud'hommale est composée d'un nombre égal d'employeurs et de salariés qui sont des femmes et des hommes issus du monde du travail. Ils sont chargés de régler les différents entre salariés et employeurs dans le cadre d'un contrat de travail. Le Conseil de Prud'homme peut

être saisi par n'importe quel salarié ou employeur du secteur privé.

En faisant respecter le droit du travail, les conseils de prud'hommes sont les garants d'une relation juste entre salariés et employeurs.

Dès septembre 2008, les électeurs employeurs et salariés reçoivent leur carte d'électeur sur laquelle seront mentionnés le numéro du bureau de vote et son adresse, le collège et la section d'inscription de l'électeur.

Au moment du vote, le 03 Décembre 2008, les électeurs employeurs et salariés doivent se munir de cette carte et d'une pièce d'identité. Cette année le vote par correspondance est autorisé, vous pouvez vous renseigner auprès de votre Mairie.

Quelle que soit votre situation professionnelle, votre vote est essentiel, lors de cette élection, vous allez désigner pour les cinq prochaines années vos conseillers parmi les salariés et les employeurs.

Le Conseil de Prud'hommes de MONTELIMAR.

CARNET DE DEUILS

Les membres du Petit Journal s'associent à la douleur et présentent leurs sincères condoléances à la famille Luighui lors du décès d'**Abel**.

Notre village est à nouveau endeuillé.

Clémentine Estran vient de nous quitter à l'âge de 96 ans. Nous adressons toutes nos condoléances aux familles Brunel et Royer.

PAROISSE

DIMANCHE 30 NOVEMBRE

1^{er} dimanche de l'avent - Messe à 10 h 30.

Prochain numéro du petit journal de Montbrison Mercredi 3 décembre 2008

Dépôt des articles (impératif) avant le lundi 24 novembre 2008 à 19h30

Rappel de l'adresse du petit journal de Montbrison:

Le Petit Journal de Montbrison - La Mairie - 26770 Montbrison sur Lez

Vous pouvez également nous faire parvenir vos articles par

email : redaction@petit-journal-montbrison.com

et consulter le petit journal sur site Internet : www.petit-journal-montbrison.com

Webmaster : Alain MONTLAHUC

Le petit Journal de Montbrison N° ISSN: 1270 -1998 Responsable Rédaction: Séverine MAILLOT